

Chapitre 5 – Sociétés, modernité et pouvoir : Fiches thématiques

Fiche 1 : La place des femmes dans les sociétés

Les rapports successifs du PNUD sont éloquents (les indicateurs sexo-spécifiques de développement humain sont médiocres dans cet espace), tout en soulignant des écarts significatifs. Prenons les deux cas extrêmes :

- les Saoudiennes, selon le portrait qu'en dresse *Femmes sans ombre* (2005), documentaire dans lequel la cinéaste Haifaa al-Mansour a juxtaposé les témoignages de femmes privées du droit de conduire, de travailler (à quelques exceptions près), de sortir seules ;
- les Tunisiennes bénéficient en revanche depuis 1956 des acquis du Code du statut personnel voulu par Bourguiba, émule d'Atatürk (interdiction de la polygamie, de la répudiation, droit au divorce, à l'avortement) ; le nouveau code marocain de la famille, publié en 2004 par Mohammed VI, s'en inspire.

La condition féminine au Moyen-Orient : quatre femmes d'influence

1. L'Irانيenne Shirin Ebadi, avocate, prix Nobel de la paix en 2003

Avocate, elle est la première femme à être nommée juge en 1974 par le régime du shah. Démise de son poste lors de la révolution islamique (les femmes sont alors jugées trop émotives pour bien juger), elle devient professeur de droit à l'université de Téhéran. Dans divers articles juridiques, elle réclame une interprétation de la *sharia* et milite parallèlement pour la défense des droits des enfants et des femmes. Modérée dans ses critiques, elle incarne un féminisme composant avec la République islamique, ce qui ne l'a pas empêchée d'être, brièvement, emprisonnée en 2000. Son prix Nobel et les nombreuses tournées internationales qui l'ont suivi ont donné une visibilité planétaire au combat des femmes iraniennes.

2. Au Qatar, la Sheikha Mozza

Seconde femme de l'émir de Qatar, diplômée en sociologie, elle préside la Fondation du Qatar pour l'éducation, la science et le développement, ONG créée en 1995. La Fondation a créé en 2003 la Cité de l'éducation qui accueille des orphelins et des enfants pauvres ainsi que des chercheurs. La Sheikha Mozza est également ambassadrice de l'UNESCO pour l'éducation. Le Fonds national pour l'enseignement supérieur en Irak a été créé sous l'égide conjointe de l'UNESCO et de la Fondation du Qatar. Séduisante, cumulant les doctorats *honoris causa*, la « première dame » du Qatar véhicule de par le monde l'image d'une pétromonarchie éclairée – à la différence de leurs consœurs saoudiennes, les femmes de l'émirat peuvent conduire et s'habiller librement.

3. La Jordanienne « Yara »

L'histoire de cette jeune femme jordanienne mariée à un Saoudien a été rapportée par *The Times* en 2008. Conseillère fiscale à Djedda, « Yara », en mission à Riyad, est surprise par la Mouttawa dans un café de la chaîne Starbucks, en compagnie de collègues masculins. Conduite en prison et humiliée, elle n'est libérée que grâce aux relations de son mari. Cet excès de zèle de la police des mœurs a été largement commenté et critiqué par la presse saoudienne, preuve qu'une telle intransigeance ne va plus de soi dans le royaume.

4. L'Israélienne Tzipi Livni, femme politique

Ancien agent du Mossad, les services secrets israéliens, députée du Likoud en 1999, elle est repérée par Ariel Sharon qui lui confie un portefeuille ministériel et qu'elle suit lorsqu'il fonde le parti centriste Khadima en 2005. Ministre des Affaires étrangères et vice-premier ministre de Ehoud Olmert (2006-2008), le poste de Premier ministre lui échappe après la démission de ce dernier en février 2009, en dépit de la courte avance électorale de Khadima, qu'elle préside, sur le Likoud. T. Livni incarne, à l'instar de son mentor A. Sharon, le pragmatisme d'une partie de la droite israélienne à l'égard de la question palestinienne. Son parcours politique rappelle, avec moins de réussite à ce jour, celui de sa compatriote Golda Meir, Premier ministre de 1969 à 1974, ou de la Turque Tancu Ciller qui fut au pouvoir de 1993 à 1996.

Fiche 2 : Des lignes de fractures identitaires et socioculturelles : le cas des migrants du Golfe

Une attention plus spécifique doit être portée aux conséquences des migrations économiques sur les territoires, du point de vue des tensions socioculturelles que celles-ci peuvent entraîner. Le Golfe n'a pu soutenir le rythme effréné de la croissance des années 1970 qu'en faisant appel à une importante main-d'œuvre étrangère. Depuis la Haute Antiquité, cet espace est une zone de contact : ainsi les marchands perses ont-ils toujours commercé avec les négociants de la Côte des Pirates, du sultanat d'Oman ou de la côte d'Afrique de l'Est. D'importantes communautés étrangères étaient déjà présentes, par exemple à Dubaï au début du xxe siècle, notamment des familles appartenant aux milieux économiques iraniens. Il demeure que les flux d'immigrants n'ont cessé de croître depuis les années 1930. Plusieurs phases d'émigration dans le Golfe doivent être distingués :

- Au moment de la première découverte de « l'or noir », dans les années 1930, ce sont surtout des populations originaires d'Iran et du subcontinent indien qui ont été employées par les compagnies pétrolières.
- Après la Seconde Guerre mondiale et durant les années 1960, ce sont le Moyen-Orient et le Maghreb qui ont été les principaux bassins de main-d'œuvre.
- Depuis les années 1980, la nationalité des migrants a changé. Les nouveaux foyers d'origine se situent en Asie du Sud-est, en Inde ou au Pakistan : États indiens du Kérala, du Tamil Nadu, de l'Andhra Pradesh ; Sri Lanka, Bangladesh ou encore les Philippines (en 2000, on estime ainsi qu'il y avait plus de 700 000 Philippins dans les États du Golfe).

Cette émigration n'est par ailleurs pas uniquement masculine : beaucoup de femmes travaillent dans des secteurs variés, comme l'hôtellerie notamment. Les populations sont majoritairement jeunes : les premiers départs se font à l'âge de 20 ou 25 ans. Les émigrés sont employés dans diverses branches de l'économie. On trouve des constantes dans l'emploi de telle ou telle population. Les Indiens, les Coréens, les Thaïlandais, les Philippins opèrent dans les chantiers de construction. Gageons que cette émigration de populations spécialisées dans le secteur de la construction ira croissant dans les prochaines années : en effet, le secteur du bâtiment est en expansion, il a enregistré un taux de croissance supérieur à 15 % en 2009-2010. Les montagnards baloutches, afghans ou originaires des provinces du nord-ouest du Pakistan sont présents dans un grand nombre de travaux de force. Les Bangladeshi, les Sri Lankais et les Philippins sont employés dans le nettoyage urbain. Les Kéralais sont actifs notamment dans le commerce de détail. Dans le travail « domestique » auprès de particuliers ou dans les hôtels et les bureaux, on trouve des Philippines, des Érythréennes, des Mauriciennes et des Seychelloises.

Des questions se posent dans les États du Golfe, face à l'importance de la population étrangère. Le système social des pays pétroliers est fondé sur une ségrégation ethnique où les « populations autochtones » sont désormais minoritaires. Aux Émirats Arabes Unis et au Qatar, les nationaux ne représentent que 20 % de la population. Au Koweït, ce chiffre s'élève à 35 %. À Bahreïn, les étrangers représentent 60 % de la population totale. D'autres données sont significatives : aux Émirats Arabes Unis, 50 % de la population totale est composée d'immigrés sud-asiatiques. Au Qatar, 36 % des habitants sont Indiens. Des « crispations identitaires » sont perceptibles : les populations autochtones portent systématiquement, comme pour réagir contre la présence des multiples nationalités, le costume « traditionnel », hérité des bédouins, de couleur blanche, fait d'une longue tunique qui couvre la tête et une partie du visage, selon l'habitude du désert. Par ailleurs, des tensions parfois vives opposent les communautés entre elles : ainsi les affrontements qui eurent lieu à Dubaï entre Hindous et Musulmans en 1995 lors de la destruction de la mosquée Babri Masjid en Inde. La présence des étrangers dans le Golfe et les réactions que celle-ci suscite posent de façon durable le problème de l'identité de cet espace : s'agit-il, du point de vue économique, culturel et social, d'une zone appartenant pleinement au monde arabe, liée par son histoire à celle du Maghreb et de l'ensemble du Moyen-Orient ? Ou bien le Golfe ne possède-t-il pas une identité propre reposant sur un passé de contacts et de fusions avec les mondes perse et asiatique ?

En outre, d'une autre manière, la manne pétrolière a eu des conséquences importantes. Avec le développement de l'économie et la mondialisation, les modes de vie occidentaux ont gagné du terrain, détrônant les traditions bédouines et remettant quelque peu en question l'importance de la religion islamique, du moins en apparence, comme le montre le cas de l'Arabie saoudite. Les tentatives de conciliation des influences « modernes » et des traditions sont nombreuses : certaines sont par exemple visibles dans l'architecture, où l'art de l'islam cohabite avec les matériaux les plus modernes dans les tours commandées par les grandes sociétés internationales.

D'autres points méritent d'être mis en lumière, et notamment la condition des migrants durant leur séjour dans le Golfe. Les conditions de travail de ces derniers sont dénoncées ainsi que l'irrégularité avec laquelle ils peuvent être payés. Les immigrés exécutent leurs tâches sur les chantiers sous un soleil brûlant et par des températures qui avoisinent les 50° C au cours des mois d'été. Les organisations internationales plaident pour l'élaboration d'un droit du travail protégeant les ressortissants de pays étrangers. Nombre de travailleurs immigrés sont logés dans des « *labour camps* », dont les conditions matérielles de propreté sont régulièrement stigmatisées par la communauté internationale. L'emploi massif des travailleurs immigrés par les royaumes pétroliers du Golfe est parfois assimilé à un « esclavage moderne ». Outre le sort réservé aux immigrés, on a recensé des cas de travail d'enfants ou de maltraitance de jeunes filles forcées de se prostituer.

Fiche 3 : Les pouvoirs politiques entre ouverture libérale et récupération des revendications islamistes

À partir des années 1970, une double dynamique se dessine dans les sociétés politiques du Maghreb/Moyen-Orient : tandis que l'ancrage de l'islamisme révèle l'échec politique et social des régimes autoritaires et progressistes, les mutations socio-économiques brutales que connaissent les pétromonarchies annoncent une certaine contestation du carcan théocratique. Dans le premier cas, les régimes concernés s'efforcent de récupérer et de canaliser le retour du religieux, stratégie combinant islamisation des corpus juridiques et étatisation des structures islamiques. En Égypte, Sadate réprime tous azimuts les différentes oppositions, tout en affichant une piété ostentatoire et en faisant de la charia la source principale d'un droit égyptien pourtant historiquement nourri d'apports occidentaux : c'est le sens de la révision constitutionnelle de 1980. L'apostasie et l'homosexualité sont désormais sévèrement réprimées. En Algérie, l'État FLN esquisse en 1989 une ouverture démocratique brutalement interrompue au lendemain du premier tour des élections législatives de septembre 1991, jugé par trop favorable au Front islamique du salut (FIS). La répression se double d'un discours nationaliste accompagnant l'achèvement de l'arabisation de la culture et de l'enseignement. La Turquie demeure tiraillée entre une libéralisation répondant aux exigences de l'Union européenne, une mouvance islamiste instrumentalisant volontiers les principes libéraux et une hiérarchie militaire gardienne du dogme kémaliste.

Les pétromonarchies ont entrepris après la guerre du Golfe une ouverture politique plus ou moins grande. La « phase thermidorienne » de la Révolution iranienne s'est confondue avec les présidences de Rafsandjani (1989-1997) et de Khatami (1997-2005). Le Koweït, le Qatar et Bahreïn ont fait preuve d'une audace toute relative, se dotant d'assemblées élues très respectueuses des prérogatives monarchiques.

Les avancées les plus nettes sont finalement venues du Maroc et de la Jordanie, deux royaumes tolérants sur le plan religieux et dont la légitimité n'est guère contestée. Les jeunes souverains, arrivés au pouvoir la même année (1999), ont misé sur « le changement dans la continuité ». Si un réel multipartisme s'est mis en place, la liberté d'expression demeure toutefois limitée, comme le montre l'interdiction, en août 2009, de deux hebdomadaires ayant publié les résultats d'un sondage peu favorable sur la popularité du roi Mohammed VI.

Fiche 4 : Pétrole et politique : Bahreïn, modèle ou exception ?

Cet État-archipel insulaire, formé d'une centaine d'îles, qui fut l'un des plus anciens centres de production du brut dans le Golfe, n'a désormais plus qu'une production marginale de pétrole à l'échelle régionale, de l'ordre de 2 millions de tonnes par jour. La diversification économique y fut précoce, dès les années 1970.

Il s'agit par ailleurs d'un État engagé dans un processus de démocratisation depuis une dizaine d'années. En 2001, un référendum au suffrage universel direct convia la population à se prononcer sur une charte nationale prévoyant la création du Royaume constitutionnel héréditaire de Bahreïn. Le rétablissement d'institutions parlementaires bicamérales était aussi envisagé. Il s'agit là, sous l'impulsion personnelle de l'émir, d'une volonté politique de réforme des institutions allant vers un processus démocratique et de la restauration du régime parlementaire adopté en 1973, mais supprimé 2 ans plus tard. Peu avant le référendum, l'émir appartenant à la dynastie des Al-Khalifa avait pris la décision d'annuler la loi d'urgence et d'accorder une amnistie générale à tous les prisonniers politiques et aux opposants exilés.

Ces mesures illustrent le processus de léger assouplissement du régime bahreïni, de démocratisation de la vie politique du pays et de création d'un pouvoir judiciaire indépendant. Cet exemple est souvent cité comme un possible modèle rénové de la monarchie arabe du golfe Persique. Mais le cas de Bahreïn demeure unique et les États dont les revenus pétroliers demeurent très élevés sont caractérisés par l'autoritarisme de leurs dirigeants et l'absence de libertés publiques et individuelles.